Image not found or type unknown

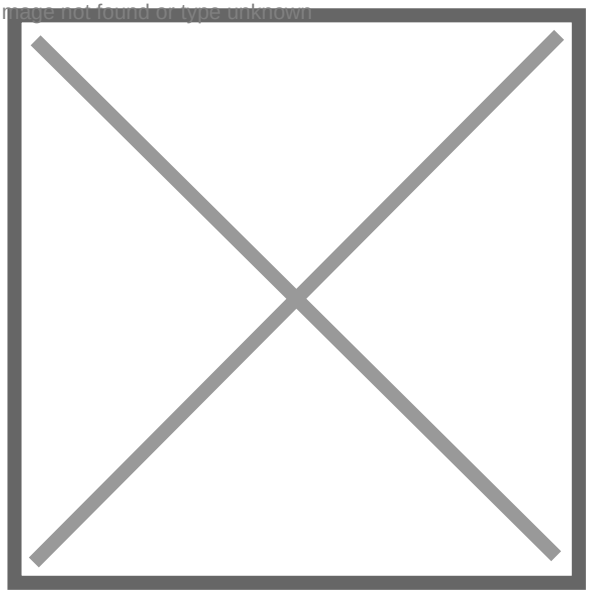

Facture abusivement augmentée

Par **GIONENI**, le **20/05/2019** à **19:26**

Bonsoir.
Il s'agit de refuser de payer un "pourboire obligatoire" (environ 140 €), à la fin d'une croisière avec MSC...
J'en ai averti par LRAR le service relations clientèle de la Société, mais celle-ci n'a pas donné suite.
Je crois savoir qu'à l'embarquement, il est pris l'empreinte de la Carte Bleue et qu'en fin de voyage, il est débité, non seulement les consommations diverses prises à bord, mais que celles-ci sont majorées de ce fameux "pourboire obligatoire", qui ne figure nulle part dans le contrat de vente. L'information provenant de différents forums sur le sujet sur le Net.
Que faire pour ne pas être débité de cette majoration que j'estime indue et illégale ?
Merci d'avance de votre réponse.

Par **morobar**, le **20/05/2019** à **19:30**

Bonjour,
Dans de nombreux pays, la facturation en sus du "service" est une obligation légale, et ne dépend pas des conditions de vente, mais de la législation applicable à bord de votre paquebot.
De mémoire c'est par exemple le cas aux US comme au Canada.

Par **GIONENI**, le **20/05/2019** à **19:41**

Merci de votre réponse si rapide !
Il est bien précisé dans le contrat (conditions générales) que c'est le Droit français qui est applicable...

Par **morobar**, le **20/05/2019** à **19:45**

Votre exposé n'est pas clair, on pourrait penser soit que cette facturation était bien prévue, mais que vous en contestez la dette, soit qu'elle est inattendue, et que vous la contestez pour cela
Mais vous pouvez toujours contester le débit de votre carte bancaire obtenu sans communication du code secret.

Par **GIONENI**, le **20/05/2019** à **19:56**

Votre suggestion est judicieuse et je vous en remercie.
En fait, je n'ai appris l'existence d'une surfacturation "obligatoire" seulement parce que j'ai consulté les forums, mais bien imprévue sur les textes signés.
Si besoin, je suivrai vos conseils.
En tous cas merci beaucoup de votre gentillesse.

Par **morobar**, le **21/05/2019** à **10:23**

Les forums ne sont pas source de droit, mais les textes signés et CGV eux le sont.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés